



## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 JUIN 2018

Membres électeurs : 17  
Membres électeurs présents : 7  
Pouvoirs : 2  
Membres électeurs votants : 9  
Vote : - Pour : 9  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### Délibération N° 2018/05

#### MODIFICATION DES MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** la délibération n°2017/4 nommant les membres du Bureau du CEB ;
- VU** le courrier du 6 avril 2018 du Conseil Régional désignant leurs représentants au CEB ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**L'article 1 de la délibération n°2017/4 est modifié comme suit :**

« Après avoir procédé à l'élection des 2 membres du collège des collectivités, sont élus membre du bureau du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **Monsieur HOARAU Jacquet**
- **Monsieur VALY Bachil**

**Article 2 : Les autres articles de la délibération n°2017/4 restent inchangés.**

Saint-Denis, le 26 juin 2018  
Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,